

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 Mai 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le vingt-six mai à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Clément CHAVET maire.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M. CADOZ Grégoire est nommé secrétaire de séance.

---

### *Sommaire*

---

1. Présence .....	2
Étaient présents .....	2
Était absent : .....	2
2. Approbation du procès-verbal du 20 Avril 2026 .....	2
3. DELIBERATION POUR TRANSMISSION DES ACTES DE COMMANDE PUBLIC VIA L'APPLICATION ACTES ...	2
4. DELIBERATION SUVENTIONS COMMUNALES ET EXTERIEURES .....	2
5. DELIBERATION RENOUVELLEMENT CONTRAT PRESTATION DE SERVICE FOURRIERE ANIMALE SACPA ...	3
6. DELIBERATION RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS .....	3
7. DELIBERATION DEPOT DE DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE 3	
8. AVENANT N°1 – HONORAIRE ARCHITECTE – RESATURATION TOITURE DE L'EGLISE .....	4
9. PROJET MAISON POLE SANTE.....	4
10. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES ELUS.....	5

## 1. Présence

### Étaient présents

M. CHAVET Clément, maire	M. RUEZ Quentin
Mme DIOT Doriane, 1 <sup>er</sup> adjoint	Mme FAURE Flavie
M. PISTRE Thierry, 2 <sup>eme</sup> adjoint	M. BERNARD Jérôme, conseiller délégué
Mme DUPAYRAT Sophie, 3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme FRUCTUS Caroline, conseillère déléguée
M. MANCINI Cédric, 4 <sup>ème</sup> adjoint	M. POTIN Fabien
Mme DESBOS Blandine, 5 <sup>ème</sup> adjoint	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
M. DESBOS Julien	<del>M. TAYAR Johny</del>
Mme ESTEVE Justine, conseillère déléguée	Mme ROSERAT Charlène
M. CADOZ Grégoire, conseiller délégué	M. GILLET Bernard
Mme CALLY Audrey, conseillère déléguée	

### Était absent :

M. TAYAR Johny

A l'ouverture de la séance, Monsieur le maire demande aux conseillers de rajouter à l'ordre du jour :  
Le dépôt du dossier de demandes de subvention pour la rénovation de l'église et l'avenant N°1 concernant les honoraires de l'architecte. Le dossier de subvention étant à déposer avant le 31 mai 2026  
Accordé à l'unanimité par le conseil municipal.

## 2. Approbation du procès-verbal du 20 Avril 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré soulève quelques remarques et corrections à venir et VALIDE à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 20 avril 2026

## 3. DELIBERATION POUR TRANSMISSION DES ACTES DE COMMANDE PUBLIC VIA L'APPLICATION ACTES

Rapporteur : Véronique BESSARD, secrétaire générale

Elle rappelle les consignes de la Préfecture de l'AIN qui demande aux communes de télétransmettre les actes de commande publique pour voie de dématérialisation via l'application @CTES. Marché public, accords-cadres, documents relatifs à la maîtrise d'œuvre, incluant tous les documents officiels, CCAP, acte d'engagement, CCTP, avenants etc..

Une convention établie entre la commune et la Préfecture sera également à signer fixant toutes les modalités de ces télétransmissions.

Voté à l'unanimité

## 4. DELIBERATION SUVENTIONS COMMUNALES ET EXTERIEURES

Rapporteur : Blandine DESBOS, adjointe au maire

Elle indique le montant des subventions voté au budget primitif à hauteur de 6 500€. La commission a procédé à l'examen des demandes de subventions et a retenu dans un premier temps les demandes suivantes :

Comité des fêtes pour 1 000€ subvention traditionnelle dans le cadre d'une participation au feu d'artifice. Cette subvention finance la moitié du montant du feu d'artifice.

Amicale Sapeurs-Pompiers : 940.72€, somme arrondie à 941.00€ représentant la cotisation et assurance des sapeurs-pompiers. Elle rappelle que cette cotisation est versée uniquement sous forme de subvention.

Bouchoux Condeissiat Baskets (BCB) : cette association n'est pas Varaxoise, mais elle propose une activité que la commune ne peut pas mettre en place. Elle informe que cette année le club va fêter ses 80 ans d'existence. Elle précise que plus de 15 personnes de Saint Paul adhèrent à ce club. La somme de 400€ a été fixée.

Repas Domicile en Dombes : organisme qui livre des repas aux personnes à mobilité réduite, ou fragilisées, 1 584 repas ont été distribués sur la commune. Une subvention de 300€ a été fixée dans le cadre d'une aide au remplacement de leur véhicule et en soutien à l'association.

Le montant des subvention communales et extérieures attribué à ce jour est de 2641 €

Elle précise que la demande de subvention du Sou des Ecoles de 1 000€ doit être réexaminée, les termes de la demande ne correspondant pas aux critères demandés par la commune.

La subvention de 3 000€ du Centre Dombes Football n'est pas rejetée, mais doit être également reformulée pour être acceptée, précise également que le montant est trop élevé.

Les demandes de subventions concernant l'ADAPA, PEP 01, Resto du cœur, pourraient être prise en compte par le CCAS.

La demande de 300€ de l'organisme - Ain Domicile Service- pourrait être accordée en alternance (une année sur deux) avec l'organisme Repas Domicile en Dombes.

D'autres demandes provenant de MFR, ou d'instituts de formation ont par ailleurs été rejetées. La commune a pour habitude de ne pas accepter les demandes de financement d'organismes de formation.

Elle rappelle que la somme de 3 859€ reste à distribuer aux associations présentant un projet.

Monsieur le maire demande aux conseillers de se positionner sur ces demandes de subventions.

Voté à l'unanimité

#### **5. DELIBERATION RENOUVELLEMENT CONTRAT PRESTATION DE SERVICE FOURRIERE ANIMALE SACPA**

Rapporteur : Clément CHAVET, maire

Il informe qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec la SACPA, service fourrière, concernant les animaux errants, blessés ou morts. La fourrière prend en charge les animaux domestiques et NAC.

Une convention établie entre la commune et la SACPA précise le coût de cette prestation, soit 1.13HT par habitant, pour un total de 1 870.15€ HT

Il informe que c'est un organisme réactif et sérieux.

Voté à l'unanimité

#### **6. DELIBERATION RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS**

Rapporteur : Clément CHAVET, maire

Il informe qu'il faut nommer 24 personnes pour siéger à la commission des impôts directs, sur ces 24 personnes, 12 personnes seront retenues par le Directeur Département des Finances Publiques.

Cédric MANCINI précise que cette commission participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés bâties, (sur les nouveaux permis de construire et déclarations préalables déposés en mairie) afin de déterminer la valeur locative des biens.

Donne lecture des 24 personnes nommées.

Voté à l'unanimité

#### **7. DELIBERATION DEPOT DE DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE**

Rapporteur : Clément CHAVET, maire

Il rappelle la nécessité de déposer avant le 31 mai 2026 le dossier de demande de subvention dans le cadre la restauration de la toiture de l'église.

Il informe que le montant de base a été mis à jour par un avant-projet définitif évaluant les travaux à :

- Travaux :	:	227 500.00€HT
- Fais annexes éligibles aux subventions :	:	47 535.00€ HT
- Frais non éligibles :	:	11 500.00€ HT
- Coût total des travaux :	:	286 535.00€ HT

Il indique le détail des subventions attendues : 221 958.75€ réparties comme suit :

- DRAC études :	:	6 437.00€
- DRAC travaux :	:	97 756.00€
- CD01 :	:	41 255.25€
- REGION :	:	82 510.50€

Laissant un autofinancement de **64 576.25€**

Il demande aux conseillers de se prononcer sur ces subventions.

Le conseil donne tous pouvoirs au maire.

Voté à l'unanimité

## **8. AVENANT N°1 – HONORAIRE ARCHITECTE – RESTRUCTURATION TOITURE DE L'ÉGLISE**

Rapporteur : Clément CHAVET

Il précise que du fait que l'avant-projet définitif est moins onéreux que l'avant-projet prévisionnel, les honoraires de l'architecte varient également à la baisse.

Honoraires du cabinet D'AR JHIL, architecte : 28 992.00€ TTC au lieu de 29 016.00€ TTC.

Demande aux conseillers de se prononcer sur cet avenant.

Voté à l'unanimité

Rapporteur : Doriane DIOT, adjointe au maire

Elle informe qu'une réunion a eu lieu avec l'agence département ingénierie de l'Ain, M. D'AMROSIO architecte représentant le cabinet D'AR JHIL et des élus.

L'avant-projet définitif étant réalisé, l'architecte finalisera le permis de construire pour être déposé. La durée de réponse est estimée à 6 mois. Cette période permettra de déposer le dossier auprès de la DRAC pour avis consultable.

Fin juin 2026 instruction du permis de construire, puis lancement du marché des travaux, pour un commencement des travaux en avril 2027.

Cédric MANCINI rappelle que la communauté de communes de la Dombes peut financer en partie les travaux dans le cadre de la rénovation du patrimoine, ainsi que la fondation du patrimoine.

Fabien POTIN rappelle que les taux des subventions peuvent évoluer ainsi que le montant des travaux.

## **9. PROJET MAISON POLE SANTE**

Rapporteur : Clément CHAVET – Blandine DESBOS adjointe

Le projet de créer un pôle santé a été soulevé en commission. Une rencontre avec la propriétaire de la pharmacie a eu lieu pour un éventuel rachat du bâtiment, qui présente plusieurs avantages pour ce projet : locaux de 226m<sup>2</sup> entièrement modulable, accès PMR et ERP, 2 évacuations d'eau existantes et 4 points d'eau, plusieurs climatisations réversibles. Il existe également un espace privatif avec cuisine, salle de repos et toilettes. Le garage est également aménageable. Les locaux sont en très bon état actuellement.

Possibilité de création de pièces en cloisonnant l'intérieur du bâtiment, des accès distincts pourraient être possibles sur les côtés et à l'arrière côté atelier communal (3 au total) ; cela permettrait potentiellement d'avoir plusieurs salles d'attente. Cet achat pourrait être amorti par le paiement des loyers par les différents praticiens. L'aménagement sera réalisé en tenant compte de toutes les normes de confidentialités et autres à respecter, partage des lieux etc..

Clément CHAVET précise que si ce projet se réalise, ce pôle santé offrira la possibilité à de nouveaux praticiens et médecins de s'y installer.

Un mail a été adressé à l'ARS pour avoir leur retour sur la faisabilité et un accompagnement de leur part. Actuellement la commune est en zone d'intervention prioritaire (ZIP), confrontée aux tensions les plus fortes en matière d'accès aux soins de médecine générale. Ce classement permet à l'ARS de mettre en place des dispositifs incitatifs pour les médecins libéraux. Un point téléphonique est prévu avec l'agence régionale de santé (ARS) à ce sujet.

Ce pôle de santé pourrait devenir soit une maison de santé : association de praticiens, soit une maison de santé pluridisciplinaire (MSP), labellisé par l'ARS, débloquent plus de subventions à la condition du respect d'un cahier des charges pour la création de cette MSP. Une réflexion est à mener sur l'appellation de la structure qui déterminera l'octroi des subventions.

D'autres subventions seront demandées auprès du département, région, aides européennes plus difficiles à obtenir.

Concernant la partie financière, Clément CHAVET doit rencontrer Monsieur Pierre MORRIER, directeur de l'Établissement Public Foncier, porteur de projets, pour accompagner la collectivité dans cette réalisation.

Une projection du projet est prévue fin juin en conseil municipal.

Blandine DESBOS et Grégoire CADOZ ont rencontré certains praticiens de la commune qui semblent être très intéressés par ce projet. La psychologue TCC, la sophrologue (partageant sa salle de consultation avec la cabine de téléconsultation) et l'ostéopathe ont été rencontrés. La sage-femme sera rencontrée début juin. Les autres praticiens de la commune seront rencontrés également.

Cédric MANCINI demande à Bernard GILLET des nouvelles des potentiels futurs médecins ou internes annoncés lors de leur campagne électorale, Bernard indique que l'interne étant venue à la rencontre des habitants n'est plus disponible, et qu'elle aurait signé un contrat avec une autre commune. Pas plus d'information sur un second interne ou médecin.

Grégoire CADOZ doit avancer le projet de financement avec les organismes concernés. Pour rappel il s'agit de déployer un dispositif local, pour financer une partie des études d'un interne en médecine générale, en échange d'un engagement à exercer dans la commune par le futur médecin généraliste. Un contact a déjà été pris il y a plusieurs semaines dans différentes communes ou communauté de communes ayant déployé ce dispositif. Des informations complémentaires ont été demandées notamment sur le volet financement et contractuel.

## **10. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES ELUS**

Rapporteur : Blandine DESBOS, adjointe

Une réunion de préparation aura lieu le 27 mai pour la manifestation du Festiv'assos qui aura lieu le 5 septembre.

L'idée de diffuser un film en plein air a été abrogée, en raison du coût trop onéreux.

Il sera diffusé dans la salle « espace du vieux jonc », la soirée sera suivie d'un repas.

Le spectacle donné par « la passerelle » aura lieu le 17 juin, se projette autour de cet évènement le centre social avec la réalisation d'un décor fait par les spectateurs sur le nom du village. Des jeux en bois seront proposés, une buvette tenue par les associations. Les repas seront offerts aux 3 artistes.

Ce spectacle aura lieu sur la place du village.

Journée des talents : une réflexion est menée de maintenir cette manifestation

Rapporteur : Doriane DIOT, adjointe

***Lotissement « les sarcelles »***

Elle indique que 8 lots construits sur 40, la sté SOFIREL voudrait que LOGIDIA reprenne les 7 petits lots pour construire des maisons mitoyennes en accession sociale. Il y aurait 14 lots concernés. A débattre en commission.

Les deux immeubles de 6 logements seront terminés en novembre 2026.

Rapporteur : Fabien POTIN, conseiller municipal

### ***Cheminement doux***

Concernant la route du Bouchoux, il reste la partie marquage au sol en attendant le traitement de surface. Un problème de matériel est rencontré sur la plate-forme, des potelets en bois seront mis en place afin d'éviter le stationnement intempestif.

Concernant l'axe – en descendant vers la caserne des sapeurs-pompiers - un gros busage est en cours. Quelques surprises au niveau des canalisations sont apparues.

Une circulation alternée a été mise en place, il n'a pas été possible de fermer la route en raison des travaux sur la commune de Saint Nizier le Désert. Une fermeture temporaire de 48h aura lieu au moment des travaux au niveau de l'écluse.

Les travaux d'assainissement direction Pont Rouge avancent, le délai est respecté.

Rapporteur : Sophie DUPAYRAT, adjointe

### ***Communication***

Le petit varaxois est bientôt finalisé.

La nouvelle équipe municipale prend ses marques et met au fur et à mesure, une mise à jour des points de communication.

Une mise à jour du site internet avec la nouvelle équipe a été faite.

Le 7 juin aura lieu la rencontre élus/varaxois, rencontre qui avait été appréciée lors de la campagne municipale. Cet évènement sera appelé « causette varaxoise »

### ***Comité du fleurissement***

Le comité du fleurissement invite toutes les bonnes volontés à cercler et pailler le verger le 6 juin de 10h à 12h. Action annulée en mai en raison du mauvais temps.

### ***Syndicat des eaux***

M. ROUSSET a été réélu président du Syndicat des eaux. En 2026, divers travaux auront lieu sur la commune dans les secteurs : Migeleine, Montjeangloux, Veillere.

Il est précisé que vers le lieudit « Veillere » les travaux de canalisations ont été déjà réalisés.

### ***Association Louis Jourdan***

Un vernissage aura lieu le 30 mai à 18h- une exposition de tableaux sur le thème de la montagne.

Rapporteur : Thierry PISTRE, adjoint

### ***Vie scolaire***

Rapporteur : Thierry PISTRE, adjoint

Le 5 juin : les CM2 vont visiter le collège Thomas RIBOUD, prise en charge du transport par la commune pour 230.00€ TTC

Le 9 juin : la classe de Madame LUGAND fera une chasse aux trésors, pour une découverte du patrimoine. Arrêt prévu en mairie, en salle du conseil et visites des locaux, secrétariat etc..

La fête traditionnelle de la fête de l'école aura lieu le 26 juin, un spectacle sera donné par des intervenants en musique à 17h. Des animations pour les enfants sont également prévues.

Rapporteur : Caroline FRUCTUS, conseillère déléguée

### ***Ecole***

La remise des prix pour les élèves du CM2 se composera :

-d'un album pour fille et garçon et album mixte,

-d'un stylo 4 couleurs,

-la traditionnelle clé USB n'a pas été reconduite.

Le coût de cette opération a été respecté par rapport aux autres années malgré l'augmentation des effectifs.

Livre offert par la communauté de communes de la Dombes

Rapporteur : Thierry PISTRE, adjoint

**Centre social**

L'Assemblée Générale du Centre Social Mosaïque de Chalamont a eu lieu.

-préparer le document PEDT (cadre annuel qui donne les objectifs enfants/partenaires/enseignants)

-évaluer le besoin du centre de Loisirs

L'association Bille de clowns est attendue en fin de réunion prévue le 2 juin, pour évaluer leur besoin.

Les assistantes maternelles qui partagent les locaux du centre de loisirs font part de leur manque de place.

Rapporteur : Cédric MANCINI, adjoint

**Finances**

Un point sera fait en juin – début juillet, ce qui permettra d'évaluer les nouveaux projets.

**Assainissement**

Les travaux avancent dans le respect du planning fixé, une réunion avec les riverains du pont rouge sera prévue.

Rapporteur : Clément CHAVET

**Fuite d'eau quartier rue du vieux jonc**

La fuite d'eau qui a eu lieu « rue du vieux jonc », a été maîtrisée par la Sté Sogedo au bout de 40H.

Un dépannage pour l'accès aux toilettes et aux douches a été mis en place dans la salle de l'espace du vieux jonc, en faveur des personnes touchées par ce dysfonctionnement. Des bouteilles d'eau ont été également distribuées par les élus.

Clément CHAVET remercie les élus pour leurs réactivités et disponibilités.

Cédric MANCINI félicite le maire pour son action bien menée en ce début de mandat.

Clément CHAVET invite le conseil municipal et l'ensemble du personnel communal pour partager un moment d'échanges le 19 juin au soir qui sera suivi d'un « barbecue » pris en commun et activités ludiques.

Il rappelle également le prochain conseil qui aura lieu le vendredi 5 juin, date imposée par la préfecture dans le cadre du vote des représentants aux sénatoriales.

Un conseil municipal sera également prévu fin juin.

La séance est levée à 21h30